conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Kaltschweissmittel Typ A

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 189980 Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Kaltschweissmittel Typ A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Kaltschweissmittel für PVC

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Klebag AG Rue: Herdern 13

Lieu: CH-6373 Ennetbürgen

Téléphone: 041 624 40 50 Téléfax: 041 620 62 85

e-mail: info@klebag.ch

Interlocuteur: Dr. W. Gaede Téléphone: 041 624 4052 (Bürozeiten)

e-mail: gaede.wolfgang@klebag.ch

Internet: www.klebag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 079 372 40 56

STIZ: 044 251 51 51 (Kurzwahl 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:





Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P264 Se laver Hände soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	Kaltschweissmittel Typ A	
Date de révision: 21.04.2020	Code du produit: 189980	Page 2 de 9
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant	

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser Mousse. pour l'extinction.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Adhésifs, produits d'étanchéité

Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification SGH	•	•		
646-06-0	1,3-Dioxolane Ultra Pure			60 - 70 %	
	211-463-5				
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2A; H225 H319				
108-94-1	cyclohexanone			5 - 9 %	
	203-631-1	606-010-00-7			
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4; H226 H332				
78-93-3	butanone; éthylméthylcétone			5 - 10 %	
	201-159-0	606-002-00-3			
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Demander immédiatement un avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Kaltschweissmittel Typ A

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 189980 Page 3 de 9

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Extincteur à sec. mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Evacuer les personnes en lieu sûr. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée ne doit pas se répandre dans les canalisations.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.

Eviter la formation d'aérosols.Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillier dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

matière inadéquate pour recueillir le produit: Solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger contre: forte chaleur.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Kaltschweissmittel Typ A

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 189980 Page 4 de 9

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
646-06-0	1,3-Dioxolane	20	62		VME 8 h	
78-93-3	2-Butanone	200	590		VME 8 h	
		200	590		VLE courte durée	
108-94-1	Cyclohexanone	25	100		VME 8 h	
		50	200		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
108-94-1	Cyclohexanone	Cyclohexanol total	12 mg/l	U	b, c
78-93-3	2-Butanone (Méthyléthylcétone)	2-Butanone (MEK)	2 mg/l	U	b

Conseils supplémentaires

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures d'hygiène

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux. Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : DIN EN 374 Empfehlung der Firma KCL GmbH, Deutschland:

Handschuhtyp: VITOJECT 890; Materialstärke 0.7 mm; Methode: DIN EN 374

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Protection corporelle: Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. vêtement de protection: aus Fibres naturelles (coton)

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante. Modèles de protection respiratoire recommandés : Filterkombination A1-P2 (Kennfarbe braun - weiss)

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Kaltschweissmittel Typ A

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 189980 Page 5 de 9

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide:
Couleur: incolore
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Modification d'état

Point de fusion: - 95 °C
Point initial d'ébullition et intervalle ca. 76 °C

d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

non applicable

non applicable

point d'écoulement:

non applicable

Point d'éclair: - 6 °C ASTM D 92

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité: 2.3 vol. %

Limite supérieure d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation: ca. 250 °C DIN 51794

Pression de vapeur:

Ca. 114 hPa

Pression de vapeur:

Aucune donnée disponible

Densité (à 20 °C):

Ca. 0.95 g/cm³

Densité apparente:

non applicable

Hydrosolubilité:

insoluble

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Formation de: Gaz / vapeurs, inflammable.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acide, concentré. Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2).

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Kaltschweissmittel Typ A

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 189980 Page 6 de 9

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition Dose Espèce Source			Source	Méthode
108-94-1	cyclohexanone				
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation aérosol	ATE 1.5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Observations relatives à la classification

Aucune donnée disponible

Observation diverses

aucune/aucun

Information supplémentaire

aucune/aucun

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Maltschweissmittel Typ A Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 189980 Page 7 de 9

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
108-94-1	cyclohexanone	0,81

12.4. Mobilité dans le sol

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080111

Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

080111

Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution, de l'utilisation et du décapage de peintures et de vernis; Déchets de peintures et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

UN 1133

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

<u> </u>	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ADHÉSIFS
14.3. Classe(s) de danger pour le	3
transport:	
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	640D
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
Nº danger:	33

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	Kaltschweissmittel Typ A	
Date de révision: 21.04.2020	Code du produit: 189980	Page 8 de 9

Code de restriction concernant les

tunnels:

D/E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1133

14.2. Désignation officielle de ADHESIVES containing flammable liquid

3

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3Marine pollutant:•Quantité limitée (LQ):5 LEmS:F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

: 944

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1133

14.2. Désignation officielle de Adhesives, containing a flammable liquid

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIÉtiquettes:3

Autres informations utiles (Transport aérien)

: Y305

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé

et d'environnement

Législation nationale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Gegenüber Fassung 2019 Änderungen in folgenden Abschnitten: 7, 10, 15, 16

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des veux

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Kaltschweissmittel Typ A

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 189980 Page 9 de 9

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues , respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)